



## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2016

- 1. En référence :**
- à l'article 73 de la loi n° 95-101 du 02 février 1995,
  - au décret n° 95-635 du 06 mai 1995,
  - à la circulaire préfectorale du 18 janvier 1996.

### 1.1 Compétence du Maire en matière d'eau potable

Celui-ci présente au Conseil Municipal – pour le 30 juin de l'année suivante au plus tard- un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et (ou) un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Maire de la Commune de MOOSLARGUE exerce uniquement la compétence eau potable et présente le rapport pour 2016.

### 1.2 La compétence assainissement est déléguée à la Communauté de Communes de la Largue, et suite à la fusion au 01.01.2017 à la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue.

Le rapport adressé par la Communauté de Communes sera présenté au Conseil Municipal pour le 31 décembre de l'année suivante au plus tard.

## 2. Les indicateurs :

### 2.1 Indicateurs techniques

#### 2.1.1. Description générale du service

Commune de MOOSLARGUE – code INSEE 68216  
Située à environ 35 km au sud de MULHOUSE et 40 km au nord de BELFORT  
Sa population est de 448 habitants (population totale au 1/01/2016– source INSEE)  
Caractère rural mais qui ne compte néanmoins que 3 exploitations agricoles.

#### 2.1.2. La structure de gestion du service de distribution d'eau potable

Le service est directement géré par la commune en régie, c'est-à-dire que l'investissement et le fonctionnement (personnel communal) sont à la charge de la commune.

#### 2.1.3. Les ressources en eau

- Localisation des unités de production d'eau potable

- L'ancien puits (n° 476-IX-0021) datant de 1947, de faible production et souvent pollué par des eaux de surface lors de fortes précipitations, situé à proximité d'un nouveau forage, a été arrêté et déconnecté. Cet ancien puits est aujourd'hui équipé d'un piézomètre permettant la mesure des nappes d'eau souterraines sous la responsabilité du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), sous le contrôle de la DIREN Lorraine (Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. L'instrumentation du piézomètre permet la transmission automatique de mesures de niveau au BRGM pour intégration dans la banque de données ADES (Accès aux Données sur l'Eau Souterraine) qui met à disposition gratuitement sur Internet ([ades.mde.tm.fr](http://ades.mde.tm.fr)) une grande partie des données qualité et quantité concernant les eaux souterraines.

- Aussi, pour assurer la ressource en eau de la commune, un nouveau puits « Oben Am Dorf » N° BRGM 04761X0122 a été foré en 2002.

Profond de 85 m, le nouvel ouvrage constitue la principale ressource potentielle en eau potable de la commune de Mooslargue. Le pompage en continu pendant 20 jours a fait apparaître un débit de 18 m<sup>3</sup>/h et les analyses successives nous confirment une eau de très bonne qualité malgré un taux de manganèse assez élevé : 39 µg Mn/l bien inférieur à la référence de qualité qui ne doit pas dépasser 50 µg Mn/l.

- Le forage n° 476-1-0039 peu productif, profond de 25 m et créé en 1979; captant l'aquifère des cailloutis du Sundgau et dont la capacité est de 2,7 m<sup>3</sup>/h a une teneur en nitrate plus importante pour un pH de 5,80 à 6,40.



# AEP - COMMUNE DE MOOSLARGUE



Par l'arrêté préfectoral n° 851/IV du 25 septembre 2006, le préfet du Haut-Rhin autorise la Commune à distribuer l'eau ainsi prélevée en vue de l'alimentation destinée à la consommation humaine.

COMMUNE DE MOOSLARGUE  
- Etude de vulnérabilité du forage 476-1X-0122 -

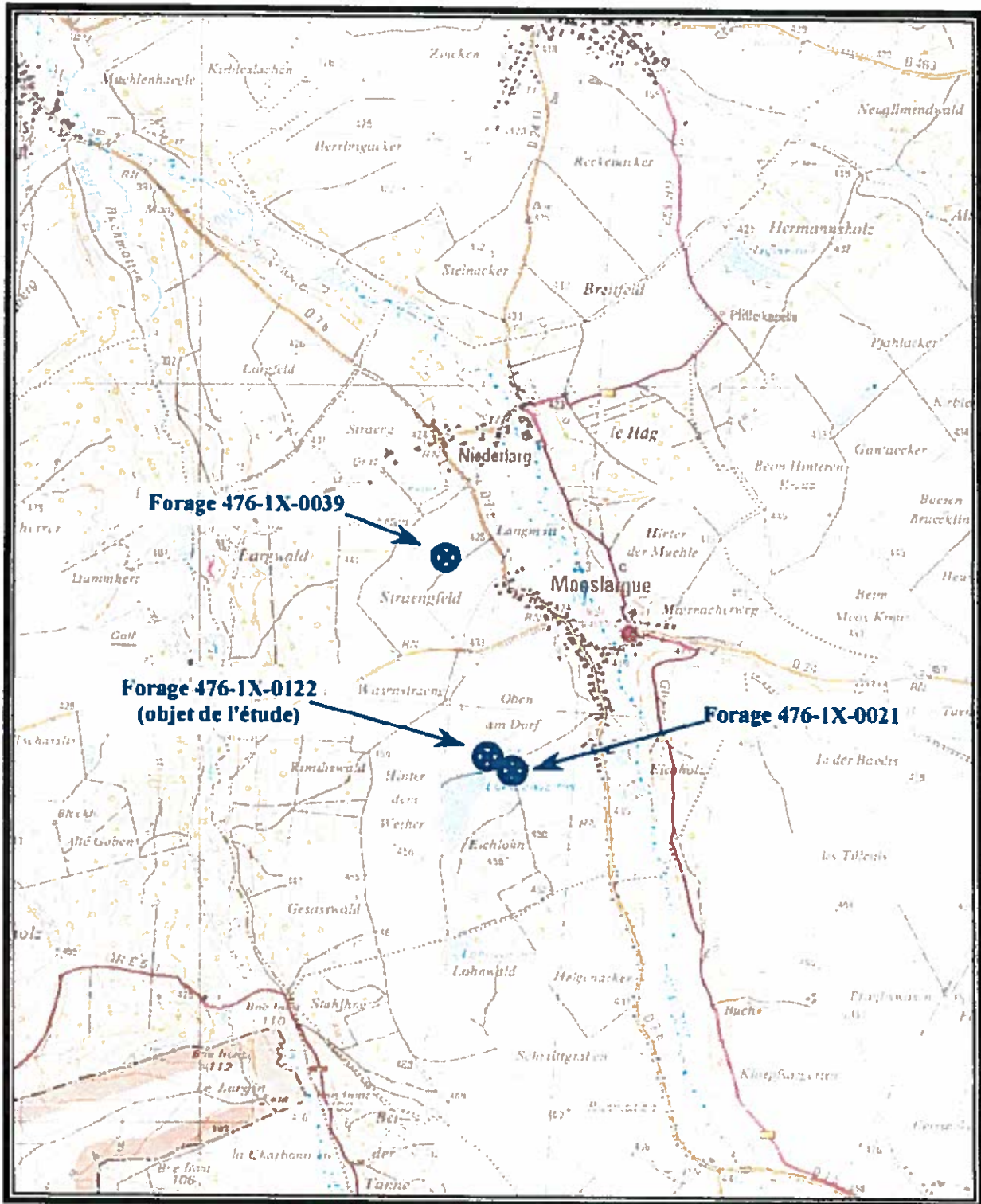


Figure 1 : Plan de situation



➤ Nature des ressources utilisées et les volumes correspondants

Ressource souterraine	Forage 1 476-1-0021	Forage 2 476-1-0122	Forage 3 476-1-0039
		« Oben Am Dorf »	„Straeng“
m <sup>3</sup> /en 2016	Néant / équipé d'un piézomètre	25 733	1 325

## 2.1.4. Les ouvrages de stockage et de traitement

La capacité des réservoirs :

- le réservoir principal « Oben Am Dorf », anciennement MOOS (150 m<sup>3</sup>) : consommation 60 m<sup>3</sup> et réserve incendie 90 m<sup>3</sup>. La Sté FLEXILAC a procédé, en septembre 2006, à la réfection du revêtement d'étanchéité de ce réservoir.
- le réservoir secondaire, anciennement NIEDERLARG pouvant contenir 75 m<sup>3</sup> est désormais désaffecté et sert à présent de station de surpression.

L'eau est distribuée sans traitement.

## 2.1.5. La distribution

La commune pourvoit à l'entretien courant du réseau.

En 2016, il y a 162 branchements domestiques et 3 branchements non-domestiques (à usage agricole) pour une consommation annuelle de 21 030 m<sup>3</sup> facturés (soit 9 133 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> semestre et 11 897 m<sup>3</sup> au second semestre).

ANNEES	ABONNES	HABITANTS	VOLUME EAU FACTURE en m3
2007	143	302	21 915
2008	143	381	22 523
2009	145	381	23 005
2010	151	394	23 838
2011	151	424	22 710
2012	152	434	25 245
2013	152	437	20 553
2014	154	465	23 470
2015	155	452	23 160
2016	162	448	21 030

Caractéristiques du réseau et ses performances :

Les conduites principales en fonte sont installées sur une longueur d'environ 5,100 kilomètres.

Les branchements anciens sont également en fonte et les récents en polyéthylène (PE).

Le réseau a été réalisé en plusieurs étapes, soit en 1933, 1955, 1975 et la dernière réfection date de 2006.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le volume pompé est de 27 058 m<sup>3</sup>. Le volume de service nécessaire pour les différentes purges du réseau, le nettoyage du réservoir est estimé à 970 m<sup>3</sup>. Le volume facturé aux abonnés en 2016 a été de 21 030 m<sup>3</sup>. Il en résulte un rendement moyen de l'ordre de 77,7 %.

Il n'y a pas de branchement en plomb.

Le réseau d'eau potable n'a pas été modifié en 2016. Les plans du réseau d'eau potable sont à jour (indicateur P103.2 :20).

Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du service :

Un agent communal pour l'entretien autour du réservoir et le relevé des compteurs d'eau, le maire et les adjoints pour la résolution des alertes, les remplacements de compteurs et les petites réparations ; ce qui correspond environ à 2 heures hebdomadaires, soit 104 heures annuelles.



## 2.1.6. La qualité de l'eau

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale Santé (ARS), un préleveur du Centre d'Analyses et de Recherche (CAR) d'Illkirch a effectué dix prélèvements.

### Incident

La couleur et l'odeur de l'eau distribuées rue de Moernach et rue de l'Eglise au cours du mois de juin, ont poussé la commune à demander une nouvelle analyse en date du 11 juillet. Cette analyse a révélé la présence de bactéries aérobies revivifiables à 36°C et 22°C.

L'entreprise AUZENE J.Y a procédé à un nettoyage complet et à la désinfection du réservoir.

Les résultats de l'analyse du 21 juillet 2016 indiquent une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur. Toutefois, l'analyse du 30 août, auprès d'un particulier 17 rue de Moernach (qui se plaignait d'une eau jaunâtre) révèle une turbidité et une teneur en fer supérieures aux références de qualité. L'eau n'est pas conforme aux références de qualité.

Après le contrôle de l'ensemble des bornes incendie, il est apparu un problème au niveau de la conduite d'eau rue de Moernach devant l'église. Celle-ci a été remplacée, de même que les compteurs individuels de cette voie qui sont désormais placés en bordure de propriété privée.

Les conclusions des prélèvements et mesures réalisés en date du 07 octobre montrent une eau d'alimentation à nouveau conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Le coût total de l'ensemble des analyses réalisées en 2016 s'élève à 2 066,32 €.

Hors ce problème particulier, en 2016, l'eau produite et distribuée par la commune est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les teneurs en nitrates oscillent entre 15,5 mg/l et 31 mg/l.

L'eau distribuée est douce (peu calcaire) : pH de 7,3 unités et d'un titre hydrotimétrique (dureté totale) de 12,0°f.

D'après la synthèse de l'ARS, l'eau est peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

## 2.1.7. Faits marquants de l'année 2016

Les travaux réalisés en 2016 :

- Réparation d'une fuite
- Remplacement de la conduite d'eau rue de Moernach
- Remplacement et déplacement des compteurs des 15, 17 et 19 rue de Moernach
- Nettoyage et désinfection du réservoir « Oben am Dorf »
- Fourniture et pose de deux appareils de chloration
- Contrôle du réseau suite à eau trouble
- Contrôle de l'ensemble des poteaux incendie

Prévisions de travaux pour les années à venir :

- Réalisation de la desserte des terrains communaux entre les deux entités du village



## 2.2 Indicateurs financiers

### 2.2.1. Le prix de l'eau et sa décomposition

#### La partie fixe

Abonnement : 8 € par semestre soit 16 € par abonné et par an.

#### Autres charges fixes

Location de compteur : 2 € par semestre et donc 4 € par an

#### La part consommation

Le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup> de l'utilisateur est de 1,30 € (pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive) et pour toutes catégories de branchements confondues.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service.

### 2.2.2. Le prix de la redevance assainissement

Perçu par la Communauté de Communes de la Largue et facturé par leurs services suite à la facturation de l'eau potable en commune.

### 2.2.3. Redevances versées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Redevance pour pollution d'origine domestique : 0,350 €/m<sup>3</sup>

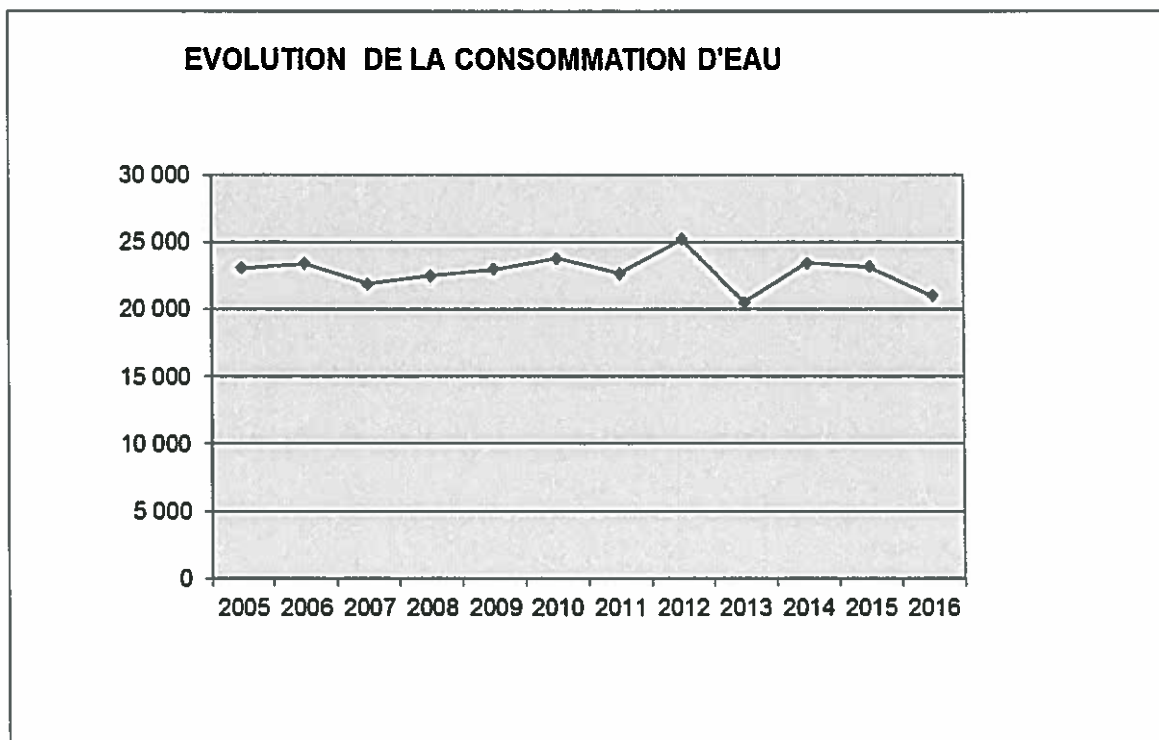
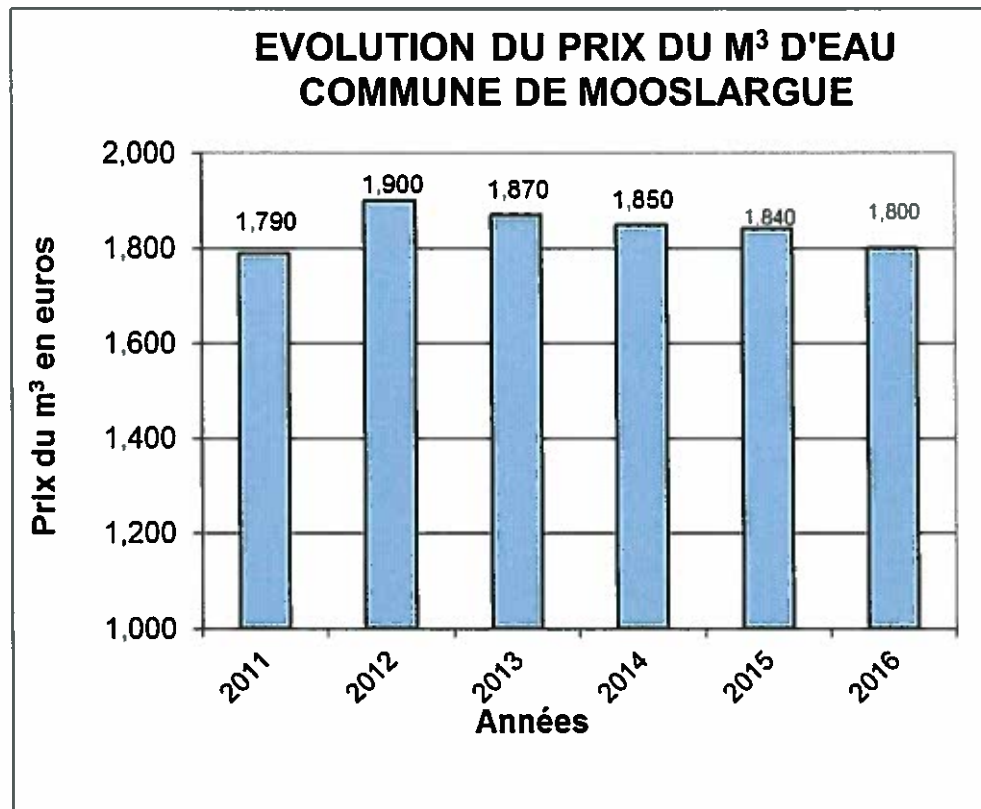
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,063 €/m<sup>3</sup>

## RECAPITULATIF

**Facture (pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an)  
pour une famille de résidents permanents et évolution par rapport à l'année n-1**

Nature du poste	Au 1er janvier de l'année N-1 pour 120 m <sup>3</sup>	Au 1er janvier de l'année N pour 120 m <sup>3</sup>	Variation en % entre l'année N et l'année N-1	Commentaires et observations
Abonnement annuel	20,00 €	20,00 €	0,00%	
Part exploitation	156,00 €	156,00 €	0,00%	
Part investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%	
<b>Autres redevances : assainissement facturé par la Com Com de la Largue</b>				<i>Facture complémentaire éditée par la Com Com de la Largue</i>
<b>Redevance pour pollution domestique</b>	47,40 €	42,00 €	-11,39%	
<b>Redevance pour modernisation réseau collecte facturé par la Com Com de la Largue</b>				<i>Facture complémentaire éditée par la Com Com de la Largue</i>
<b>Redevance pour prélèvement ressource en eau</b>	8,04 €	7,56 €	-5,97 %	
TVA	0,00 €	0,00 €	0,00%	
<b>Total pour 120 m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>221,44 €</b>	<b>215,56 €</b>	<b>- 2,65 %</b>	

Prix moyen de l'eau potable (hors frais d'assainissement) : 1,80 €/m<sup>3</sup>





## 2.2.4. Le budget

### FONCTIONNEMENT 2016

CA2016 SERVICE DES EAUX / MOOSLARGUE SERVICE DES EAUX / MOOSLARGUE

Page 1

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	64 931,84	10 613,91			54 317,93
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	6 000,00	3 243,49			2 756,51
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		70,80			-70,80
61521	Bâtiments publics	50 431,84	2 568,00			47 863,84
61523	Réseaux		786,00			-786,00
617	Études et recherches	1 000,00	291,50			708,50
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	2 066,32			-66,32
626	Frais postaux et de télécommunications	500,00	119,89			380,11
627	Services bancaires et assimilés		11,91			-11,91
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00	1 458,00			3 542,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	9 783,00			6 217,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	16 000,00	9 783,00			6 217,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00				1 000,00
654	Partes sur créances irrécouvrables	1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+014+65)</b>		<b>81 931,84</b>	<b>20 376,91</b>			<b>61 554,93</b>
67	Charges exceptionnelles (c) (b)	1 000,00	361,84			638,16
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	361,84			638,16
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b</b>		<b>82 931,84</b>	<b>20 738,75</b>			<b>62 193,09</b>
023	Virement à la section d'investissement	146 500,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 668,16	11 668,16			
6811	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorpo	11 668,16	11 668,16			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>158 168,16</b>	<b>11 668,16</b>			<b>146 500,00</b>
043	Opérat* ordre intérieur de la section					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>158 168,16</b>	<b>11 668,16</b>			<b>146 500,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>241 100,00</b>	<b>32 406,91</b>			<b>208 693,09</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	43 138,52	39 427,43			3 711,09
7011	Eau	32 000,00	30 058,00			1 942,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	8 988,52	7 372,36			1 616,16
70128	Autres taxes et redevances	1 500,00	1 327,07			172,93
7064	Locations de compteurs	650,00	670,00			-20,00
75	Autres produits de gestion courante		77,55			-77,55
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro		30,00			-30,00
758	Produits divers de gestion courante		47,55			-47,55
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(75)</b>		<b>43 138,52</b>	<b>39 504,98</b>			<b>3 633,54</b>
77	Produits exceptionnels (b)		819,00			-819,00
778	Autres produits exceptionnels		819,00			-819,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b</b>		<b>43 138,52</b>	<b>40 323,98</b>			<b>2 814,54</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,00	2 600,00			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au r	2 600,00	2 600,00			
043	Opérat* ordre intérieur de la section					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>45 738,52</b>	<b>42 923,98</b>			<b>2 814,54</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>195 361,48</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

Il n'y a pas d'emprunt en cours.





## Chiffrage des travaux réalisés au cours de l'exercice 2016 :

### Les travaux réalisés en 2016 :

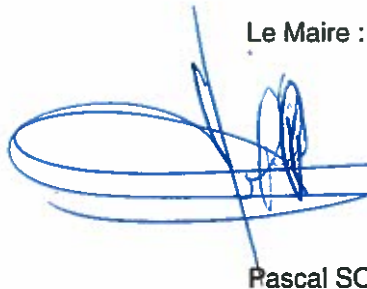

• Réparation d'une fuite	786,00 €
• Remplacement de la conduite d'eau rue de Moernach	23 575,80 €
• Remplacement et déplacement des compteurs des 15, 17 et 19 rue de Moernach	2 991,60 €
• Nettoyage et désinfection du réservoir « Oben am Dorf »	630,00 €
• Fourniture et pose de deux appareils de chloration	5 814,00 €
• Contrôle du réseau suite à eau trouble	291,50 €
• Contrôle de l'ensemble des poteaux incendie	616,00 €

Joint à ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016, la note d'information intitulée  
« L'agence de l'eau vous informe »

*comme le prévoit la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 161 qui modifie l'art. L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

Fait à Mooslargue, le 22 juin 2017

Le Maire :

Pascal SOMMERHALTER.